

POUR UN SECTEUR MANUFACTURIER GAGNANT

Plan d'action en faveur
du secteur manufacturier



Sommaire

Publié par la Direction générale
des communications et des services à la clientèle

Ministère du Développement économique,
de l'Innovation et de l'Exportation

www.mdeie.gouv.qc.ca – info@mdeie.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec, 2007

Riposter à la conjoncture et mettre le cap sur demain

Le secteur manufacturier est vital pour l'économie québécoise. Dans toutes les régions, il produit de la richesse et il fournit des emplois bien rémunérés. Il génère la majeure partie de nos exportations et il a un effet d'entraînement considérable sur les autres secteurs de notre économie.

Déjà en pleine transformation, le secteur manufacturier est secoué par l'évolution rapide de la conjoncture, dont la hausse très rapide du dollar. Il bénéficie d'appuis et de leviers opérationnels, qu'il est essentiel de renforcer. Il ne suffit pas d'attendre que les difficultés actuelles soient passées, il faut les attaquer de front pour en sortir plus fort.

Ce plan d'action constitue un appui supplémentaire du gouvernement du Québec pour aider les entreprises manufacturières afin qu'elles ripostent immédiatement aux répercussions négatives de la hausse du dollar canadien et investissent pour l'avenir.

En choisissant d'intervenir sur le front de la productivité et de l'investissement, ce plan d'action vise plus loin que l'effet à court terme. Les nouvelles mesures qu'il propose renforcent l'appui gouvernemental à une stratégie de développement du secteur manufacturier fondée sur la productivité, l'innovation, la compétence de la main-d'œuvre et le développement durable.

Le secteur manufacturier :
un apport essentiel à l'économie
du Québec, à l'emploi et à
l'essor de toutes les régions.

Le secteur manufacturier fournit
de l'emploi à une personne
sur six au Québec.

Il est responsable de plus de
19 % de l'activité économique,
une proportion neuf fois plus
importante que celle du secteur
primaire.

En 2006, plus de 91 % des
exportations internationales
de marchandises du Québec
étaient réalisées par le secteur
manufacturier.

En 2004, les entreprises
manufacturières ont été
responsables de près de 55 %
des dépenses de recherche et
de développement industrielle
effectuées au Québec.

Ce plan d'action est aussi un plan de mobilisation. Il repose sur le leadership, les idées et l'engagement de ceux et celles qui ont bâti et font vivre nos entreprises manufacturières, contribuant ainsi à notre prospérité collective.

Un appui gouvernemental indispensable, qui se poursuit et s'affermi

Le gouvernement québécois s'est donné une vision globale et renouvelée du développement économique de toutes les régions du Québec.

- Il a posé de nombreux gestes ayant une incidence importante sur le secteur manufacturier :
 - l'élimination de la taxe sur le capital ;
 - la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation ;
 - la mise en œuvre de stratégies sectorielles en faveur de l'industrie forestière, de l'aérospatiale, la mode et du vêtement.
- L'ensemble de ces actions totalise près de 4 milliards de dollars de 2005-2006 à 2011-2012.
- Le plan d'action en faveur du secteur manufacturier vient compléter les outils qui sont déjà à la disposition des entreprises pour les aider à relever les défis de la modernisation et de la productivité.
- Ces outils sont évidemment maintenus et plusieurs d'entre eux sont ajustés et renforcés pour attaquer de front les difficultés actuelles liées notamment à la hausse rapide du dollar.

Pour la seule année 2006-2007, les entreprises manufacturières se partagent 65 % du soutien budgétaire accordé à l'ensemble des entreprises et 31 % de toutes les mesures d'aide fiscales accordées aux entreprises par le gouvernement. Un soutien de près de 900 millions de dollars.



→ Les initiatives du plan d'action

Deux grands objectifs

Premier objectif

Investir pour contrer les effets négatifs de la hausse du dollar et relancer l'emploi ainsi que les exportations :

1. en stimulant l'investissement privé;
2. en aidant les entreprises à conquérir de plus grandes parts de marché.

Second objectif

Investir pour que le secteur manufacturier puisse maîtriser son avenir :

1. en tirant mieux parti de la recherche et de l'innovation;
2. en misant sur une main-d'œuvre qualifiée;
3. en prenant le virage du développement durable.

Une action décisive, aux effets immédiats, mais inscrite dans une perspective à long terme

Le secteur manufacturier doit relever des défis de deux ordres.

Premièrement, certains, d'ordre structurel, sont liés à des facteurs comme la mondialisation des échanges et l'entrée en scène de nouveaux acteurs économiques. Les moyens d'y faire face : l'adoption des meilleures pratiques d'affaires et la modernisation des moyens de production pour améliorer la productivité, l'intensification de la recherche et de l'innovation pour offrir de nouveaux produits, le regroupement des forces dans des créneaux précis, une main-d'œuvre formée aux savoirs et aux techniques de pointe. De nombreuses entreprises québécoises sont déjà engagées dans ces stratégies de modernisation, mieux adaptées au nouveau contexte mondial.

Deuxièmement, des facteurs comme la hausse du dollar et du prix du pétrole ont compliqué cette transformation. L'impact financier de ces facteurs conjoncturels a engendré des problèmes de liquidité, nuï aux projets d'investissement des entreprises et ralenti leur stratégie de modernisation ou de développement. Il a également augmenté leurs coûts de production, réduisant d'autant leur capacité de vendre leurs produits à l'étranger.

Ce plan d'action s'attaque de front à ces deux ordres de facteurs.

- ▶ **Le gouvernement injecte 440 millions de dollars qu'il mettra directement à la disposition du secteur manufacturier québécois au cours des quatre prochaines années.**
- ▶ **À cette somme, se greffent de nouvelles mesures fiscales qui totaliseront 178 millions de dollars.**
- ▶ **Au surplus, le gouvernement contribuera, à hauteur de 25 millions de dollars, à un fonds de capital de risque dédié aux technologies propres.**

Pour stimuler à court terme les investissements, s'ajoutent 500 millions de dollars pour améliorer les liquidités des entreprises en 2008.

Ces initiatives permettront de renforcer le dynamisme et la compétitivité du secteur manufacturier québécois et, ainsi, contribuer à assurer la prospérité de toutes les régions du Québec.

PREMIER OBJECTIF

Investir pour contrer les effets négatifs de la hausse du dollar et relancer l'emploi ainsi que les exportations

La hausse rapide du dollar et la montée du prix du pétrole, conjuguées à l'arrivée de nouveaux concurrents, ont réduit considérablement la marge de manœuvre financière des entreprises manufacturières du Québec et produit un ralentissement de l'activité économique du secteur.

Malgré les progrès réalisés, la productivité du secteur manufacturier québécois est encore inférieure à celle de ses voisins immédiats. Les entreprises manufacturières du Québec doivent s'y attaquer en priorité. Et c'est en accroissant leurs investissements, particulièrement en machines et équipement, qu'elles pourront le faire avec succès.

Les exportations internationales du secteur manufacturier du Québec connaissent un essoufflement. Il faut tout mettre en œuvre pour s'imposer davantage sur les marchés extérieurs.

Il faut riposter à la hausse du dollar par une productivité accrue. Or, l'investissement est la clé de la productivité et de la capacité concurrentielle des entreprises manufacturières. Si l'on veut relancer l'emploi et les exportations, c'est par là qu'il faut commencer.

1. Stimuler l'investissement privé

L'action du gouvernement vise à augmenter les liquidités des entreprises à court terme, à réduire le coût des projets d'investissement et à apporter un financement accru à la réalisation de ces projets.

Bonifier l'appui aux entreprises manufacturières pour stimuler les investissements

- Les versements des acomptes provisionnels à l'impôt sur le revenu et à la taxe sur le capital des entreprises manufacturières seront suspendus pour un an.
- Le taux du crédit de taxe sur le capital pour le secteur manufacturier sera augmenté de 10% à 15%.
- Les projets d'investissement des entreprises recevront un soutien supplémentaire de 15 millions de dollars, une attention particulière sera accordée aux projets des entreprises des régions les plus touchées par les pertes d'emplois.
- Le financement des entreprises manufacturières sera accru par l'augmentation de la capacité d'intervention des fonds fiscalisés.

Dynamiser les réseaux de soutien et mobiliser les leaders

- Les entreprises auront accès aux conseils d'équipes d'experts en productivité. (51 millions de dollars sur cinq ans)
- Un nouveau réseau d'anges financiers appuiera les entrepreneurs.
- Des réseaux manufacturiers, s'appuyant sur les leaders de l'industrie, seront renforcés ou mis en place. (3,5 millions de dollars).
- Les filiales québécoises des entreprises étrangères seront mieux appuyées pour obtenir des mandats mondiaux.



2. Aider les entreprises à conquérir de plus grandes parts de marché

Le gouvernement intensifiera ses efforts pour fournir aux entreprises manufacturières des leviers qui les aideront à occuper une position plus solide sur les marchés mondiaux. Le but est de commercialiser plus rapidement les nouveaux produits, consolider la présence des entreprises sur les marchés traditionnels de l'ALENA et de certains pays européens et tirer parti des perspectives d'affaires qui s'ouvrent sur d'autres marchés, particulièrement ceux des pays émergents.

Effectuer plus rapidement une première vente

- Deux moyens novateurs – la validation technique et la vitrine technologique – aideront les entreprises à commercialiser les produits qu'elles mettent au point et à faire une première vente. (7 millions de dollars additionnels)

Percer les marchés extérieurs puis s'y implanter

- Les entreprises – principalement les PME – recevront une aide de 25 millions de dollars pour entreprendre ou consolider leur développement à l'extérieur du Québec. Ces nouvelles ressources soutiendront des activités diversifiées et adaptées aux différents stades de développement de l'entreprise sur les marchés extérieurs.
- L'accès des entreprises aux marchés extérieurs sera élargi, notamment grâce à des ententes éventuelles avec l'Ontario et l'Union européenne.

Maximiser les retombées des achats publics

- Le gouvernement utilisera toute la marge de manœuvre dont il dispose, dans le cadre des accords intergouvernementaux et des lois et règlements en vigueur, pour faire profiter les entreprises manufacturières québécoises du maximum de retombées des achats publics du Québec.



SECOND OBJECTIF

Investir pour maîtriser l'avenir

Plusieurs entreprises ont compris que les seuls moyens de livrer concurrence aux économies émergentes et leur main-d'œuvre à faible coût étaient d'augmenter la productivité et d'offrir des produits novateurs et de qualité, capables de répondre aux nouvelles exigences des consommateurs.

Pour y parvenir, trois avenues sont privilégiées : intégrer la recherche et l'innovation aux façons de produire et de gérer, s'assurer une main-d'œuvre qualifiée et garantir des produits et des modes de production qui répondent au souci grandissant des consommateurs face à l'environnement.

Le mouvement de modernisation et de transformation du secteur manufacturier québécois est largement amorcé. Il s'agit maintenant d'aider les entreprises manufacturières à le poursuivre – ou à s'y engager si ce n'est déjà fait.

1. Mieux tirer parti de la recherche et de l'innovation

Dans le nouveau contexte d'affaires, les entreprises manufacturières qui se démarquent sont celles qui savent utiliser toutes les formes d'innovation – technologique, organisationnelle et/ou sociale – pour accroître leur productivité.

Des leviers renforcés pour introduire l'innovation dans toutes les sphères d'activité de l'entreprise

- Les entreprises pourront compter sur cinq nouveaux centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), qui s'ajouteront aux 35 actuels pour aider les entreprises à innover en matière de production et d'organisation. (4 millions de dollars)
- Le mandat du CRIQ sera revu : il consacra dorénavant toutes ses activités aux entreprises manufacturières.

2. Miser sur une main-d'œuvre qualifiée

En matière d'emploi, le secteur manufacturier présente une situation paradoxale : certaines industries sont particulièrement touchées par des pertes d'emplois alors que d'autres éprouvent des difficultés à recruter du personnel qualifié. Le gouvernement du Québec va intensifier ses efforts pour permettre au secteur manufacturier de compter sur une main-d'œuvre qualifiée, en nombre suffisant, capable de maîtriser les technologies de pointe et d'appliquer les nouvelles méthodes de travail.

S'assurer une main-d'œuvre bien formée et remédier aux pénuries de travailleurs

- L'amélioration des compétences des travailleurs sera facilitée par la mise en place d'un crédit d'impôt à la formation de la main-d'œuvre pour les entreprises manufacturières (30 millions de dollars à terme).
- L'embauche de travailleurs affectés à la recherche et à l'innovation sera favorisée par des budgets additionnels de 8 millions de dollars.
- Le recrutement de la main-d'œuvre à l'extérieur du Québec sera facilité grâce à des ententes de reconnaissance des compétences, notamment avec la France.

3. Prendre le virage du développement durable

Le souci général pour l'environnement et le développement durable donne lieu, un peu partout sur la planète, à de nouvelles normes et réglementations. Ces nouvelles exigences obligent les entreprises manufacturières à adopter des procédés de fabrication moins énergivores, moins polluants, plus conformes à une saine gestion des ressources, mais elles doivent aussi intégrer de plus en plus des préoccupations d'ordre social. Plus tôt les entreprises québécoises prendront ce virage, plus forte sera leur position face à leurs concurrents, sur les marchés d'ici et d'ailleurs.

Des entreprises manufacturières plus vertes

- ▶ Le gouvernement contribuera à la mise en place d'un fonds de capital de risque de l'ordre de 100 millions de dollars en association avec des partenaires privés, pour le financement des technologies propres. Il y investira 25 millions de dollars.
- ▶ Les entreprises pourront compter sur un soutien de 10 millions de dollars pour adopter des énergies plus propres et plus efficaces.
- ▶ Les entrepreneurs pourront participer à des formations sur le marché du CO₂ et sur l'intégration des pratiques écologiques lors de la conception des produits.

Un défi qui exige une mobilisation générale

Le redressement du secteur manufacturier québécois n'est possible qu'avec la mobilisation de tous les partenaires concernés. C'est pourquoi, à l'instar de plusieurs autres pays ou régions industrialisés, le gouvernement du Québec a convenu avec ses partenaires de mettre en place un conseil des manufacturiers.

Ce conseil sera coprésidé par un dirigeant d'entreprise manufacturière et par le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. Il sera composé d'autres dirigeants du secteur manufacturier, dont des dirigeants de filiales québécoises des entreprises étrangères, ainsi que de représentants d'associations du secteur et de regroupements de travailleurs. Le secrétariat du conseil sera assuré par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Le mandat du conseil sera avant tout de sensibiliser le milieu des affaires à l'importance vitale du secteur manufacturier, de renforcer l'image de ce secteur, d'informer les manufacturiers sur les programmes gouvernementaux, de partager l'information stratégique et de proposer des solutions aux problèmes les plus urgents du secteur.

Le gouvernement du Québec souhaite faire du conseil des manufacturiers le fer de lance d'une mobilisation générale du milieu en vue de relancer la croissance du secteur manufacturier et d'assurer la mise en œuvre du présent plan d'action.

Annexe 1

Plan d'action en faveur du secteur manufacturier 2007-2012

(millions de dollars)

	Nouveau	Total
Mesures budgétaires		
Aide aux projets d'investissement (PASI et PSPE)	56,0	316,0 ¹
Accès à des experts en productivité	44,0	44,0
Mise en place du Réseau Angés Québec	0,5	0,5
Renforcement des réseaux manufacturiers	3,9	3,9
Renforcement du programme sur les vitrines technologiques	7,0	25,0
Renforcement du volet international du Programme d'aide aux entreprises	25,0	25,0
Nouveaux CCTT	4,0	4,0
Hausse du soutien à l'emploi en recherche et innovation	8,0	9,4
Soutien aux énergies propres et efficaces	10,0	10,0
Introduction aux nouvelles pratiques d'affaires en développement durable	3,3	3,3
Conseil des manufacturiers	1,5	1,5
Sous-total	163,2²	442,6
Mesures fiscales		
Augmentation de 10 % à 15 % du taux de crédit de taxe sur le capital	30,0	30,0
Augmentation des investissements de capital régional et coopératif Desjardins et du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec	28,0	28,0
Nouveau crédit d'impôt remboursable de 30 % pour la formation de la main-d'œuvre des entreprises manufacturières	120,0	120,0
Sous-total	178,0	178,0
Total des mesures budgétaires et fiscales	341,2	620,6
Gain de liquidités pour 2008		
Suspension pour un an des versements des acomptes provisionnels à l'impôt sur le revenu et à la taxe sur le capital des entreprises manufacturières	500,0	500,0
Placements, prêts et avances		
Fonds de capital de risque en technologies propres	25,0	25,0

1. Dont 260 M\$ alloués au PASI pour la période 2008-2012.

2. Engagements pris lors du dernier budget en faveur du secteur manufacturier et montants afférents aux nouvelles mesures.



Ce document est imprimé sur un papier contenant des fibres recyclées post-consommation.



Développement
économique, Innovation
et Exportation

Québec 